

Visa Recherche Scientifique

Impossibilité d'obtenir un visa recherche scientifique sans l'autorisation de recherche

Visa type : court séjour (inferieur ou égal à 90 jours) ou long séjour

liste des pièces à fournir :

- Passeport (1)
- Photocopie du passeport
- Photo d'identité récente (format 3,5cm x 4,5cm)
- Photocopie du billet aller retour ou attestation de réservation
- Timbre à 3,60 € (demandeur résidant en Allemagne) ou prépayée 0.5kg DHL ou UPS
- Justificatif du paiement des droits de visa
- Certificat de vaccination fièvre jaune (2)
- Certificat de résidence (moins de 3 mois)
- Extrait du casier judiciaire (moins de 3 mois)
- Autorisation de recherche (3)
- Lettre d'acceptation de l'université d'accueil à Madagascar
- Document précisant les modalités de financement de la recherche (4)
- Note de présentation du projet de recherche

Possibilité d'une demande de documents supplémentaires à la liste ci-dessus

- (1) valable au moins 6 mois après la date d'entrée prévue à Madagascar
- (2) pour les visiteurs ayant séjourné les six derniers jours dans des pays infectés par cette maladie selon les recommandations de l'OMS
- (3) délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- (4) attestation de prise en charge financière de l'université (ou d'une entreprise privée ou d'un organisme institutionnel)

Ambassade de la République de Madagascar, Seepromenade 92, D-14612 Falkensee
Téléphone : +49(0)3322-2314-0, Fax :+49(0)3322-2314-29
email : info@botschaft-madagaskar.de